

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/208/...../F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PETITS MATERIELS ET INSTRUMENTS MEDICO-CHIRURGICAUX, LES FILMS AINSI QUE LES MATERIELS ET REACTIFS DE LABORATOIRE DESTINES A L'HOPITAL DE DISTRICT SANITAIRE DE KAYANZA (Marché à Commander)

Date de publication : 08/1/2020

Date d'ouverture des offres : 28/1/2020

L'hôpital de district sanitaire de Kayanza invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres (marché à commande), les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture de produits pharmaceutiques, petits matériels et instruments médico-chirurgicaux, accessoires pharmaceutiques, matériels et réactifs de laboratoire à l'hôpital de district de kayanza selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) (de marché à commande).

I. OBJET

Le marché est constitué de plusieurs lots et chaque item constitue un lot à part, condensés en 12 (douze) commandes réparties sur une période de 12 mois, les prix resteront fixes sur toute cette période :

Lot 1 : Médicaments ;

Lot 2 : Les consommables médicaux ;

Lot3 : Matériels de radioprotection et consommable d'imagerie médicale

Lot 4 : Matériels et équipements médico-chirurgicaux;

Lot 5 : Réactifs, Equipements et consommables de laboratoire.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots, chaque item constitue un lot à part et l'hôpital de district sanitaire de kayanza considérera le soumissionnaire le moins disant item par item dans un même lot.

Néanmoins, la commande concernera les produits non disponibles à la CAMEBU à la date de la commande.

II.FINANCEMENT

Le marché est financé sur fonds propres de l'Hôpital kayanza, exercice 2019-2020

III. TYPE DE MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) fractionné en 12 commandes tel que défini dans les articles 37 et 78 dans le Code des Marchés Publics.

Nonobstant, si un article n'est pas consommé dans le même rythme que les autres ou pour toute autre raison jugée importante par l'acheteur, l'hôpital se réserve le droit de le rayer à tout moment sur la liste des commandes suivantes.

L'acheteur peut varier en baisse ou en hausse la quantité à commander pour chaque article à l'intérieur d'un lot.

IV. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

V. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12heures 00 et de 14h00 à 17h30', Heure locale (GMT + 2) aux adresses ci-après:

Quartier MUKORA
SISE A KAYANZA
Mail:
Tél. 22305547

Le DAO pourra être obtenu au secrétariat de direction de l'hôpital de kayanza moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **cent mille Fbu (100 000 FBU)** dont la moitié sur le compte N0 1123/170 ouvert à la BRB au nom **de l'hôpital de kayanza et l'autre moitié au compte No 1101/001.04 à la BRB au nom de l'OBR.**

VI. (CAUTION bancaire) GARANTIE DE SOUMMISSION

La garantie de soumission exigée, pour chaque lot est la suivante:

Lot 1 : sept millions francs burundais (7 000 000 FBU)

Lot 2 : Cinq millions francs burundais (5 000 000 FBU)

Lot 3 : un million francs burundais (1000 000 FBU)

Lot 4 : Trois millions francs burundais (2 000 000 FBU)

Lot5 : Cinq millions huit cent mille francs burundais (5000 000 FBU)

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet.

VII. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PETITS MATERIELS ET INSTRUMENTS MEDICO-CHIRURGICAUX, ACCESSOIRES PHARMACEUTIQUES ET DE RADIO, MATERIELS ET REACTIFS DE LABORATOIRE** » sont à présenter en langue française et établi en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 28/11/2012 à 9 heures précise.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

VIII. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de trois cent soixante-cinq (365) jours calendriers à compter de la date d'approbation de la lettre de commande pour toutes les commandes.

IX. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 28/11/2012 à 9 heures précise. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

X. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes le 28/11/2012 à 9 heures 30min en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent ainsi qu'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics dans la salle des réunions de l'hôpital de kayanza en date et heure ci haut mentionnées. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

XI. DELAIS ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de 12 mois calendriers à compter de la date de réception de la première lettre de commande. Les livraisons seront échelonnées selon le plan du maître d'ouvrage.

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception dans les magasins de l'hôpital de kayanza.

XII. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fixes (invariables) sur une période de 12 mois et s'entendent hors toutes taxes.

XIII. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disant et la mieux offrant dont le soumissionnaire a été qualifié.

XIV. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'hôpital de kayanza mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des produits conformément à l'offre. L'autorité contractante se réserve le droit d'exiger des échantillons des produits pour effectuer des essais.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures qui sera approuvée par la DNCMP.

XV. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'hôpital de kayanza au plus tard 10 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à KAYANZA, le 02/01/2020

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL KAYANZA

Dr Joachim BARAKENGUZA

